



Procès-Verbal - Commission des Marchés à Procédure Adaptée

Jugement des offres

Objet : Travaux d'aménagement de clôtures fixes, de solutions d'abreuvement au pré et de franchissement des cours d'eau – Bassins versants du Mamoul et de l'Ouyse Alzou - Opération 23701

Organe et date de parution de l'avis : Consultation directe suite procédure infructueuse en date du 23 juin 2023

Date limite de réception des offres : 30 juin 2023 - 14h00

La Commission des Marchés à Procédure Adaptée dûment convoquée, s'est réunie à ST CERE (Lot), le 05 juillet 2023, à 17 h 45.

Étaient présents :

• M. Francis AYROLES	Président de la commission
• M. Michel CANCHES	Membre titulaire
• M. Jean-Claude FOUCHE	Membre titulaire
• M. Lionel CESANO	Membre suppléant
• M. Didier BES	Membre suppléant
• M. LAVERGNE AZARD Loïc	Membre suppléant

Assistés de :

• Mme Audrey LAROUSSE	Directrice Technique
• Mme Valérie PETIT.	Directrice Administrative

www.smdmca.fr

Rappel des critères de sélection des offres :

1. **Prix des prestations : 60 %**
2. **Valeur technique : 40 %**

Sur les 4 entreprises consultées, une seule a déposé une offre.

L'ouverture de plis s'est déroulée le 3 juillet 2023, à 10h00 en présence de Monsieur Francis AYROLES.

Après étude et analyse des pièces constitutives du marché, l'offre est recevable, comme indiqué dans le rapport ci-joint.



Comme prévu à l'article 4 du règlement de consultation, une négociation dont les offres sont jugées satisfaisantes au regard des critères de jugement, a été menée.

Le rapport d'analyse des offres est présenté par Madame Valérie PETIT aux membres de la commission.

Après discussion, la commission propose d'attribuer après négociation le marché à l'entreprise

GUICHARD TP pour un montant HT de 491 993,50 euros

Le Président



Francis AYROLES.

ARRIVÉ le :
10 JUL. 2023
PREFECTURE DU LOT

Les membres de la commission

<ul style="list-style-type: none">• M BES Didier	
<ul style="list-style-type: none">• M FOUCHÉ Jérôme	
<ul style="list-style-type: none">• M CAWCHES Jérôme	
<ul style="list-style-type: none">• M LAVERGNE-AZARD Zaïc	
<ul style="list-style-type: none">• M CESAUD Lionel	



Travaux d'aménagement de clôture fixes, de solutions d'abreuvement au pré et de franchissement des cours d'eau- Bassins versants du Mamoul et Ouyse-Alzou

**Opération n° 20230001
Programmation 2023-2024**

ANALYSE DES OFFRES

1 - Objet de la consultation :

La consultation porte sur les prestations suivantes :
Travaux d'aménagement de clôture fixes, de solutions d'abreuvement au pré et de franchissement des cours d'eau – Bassins versants du Mamoul et Ouyse-Alzou - programme 2023-2024

2 - Déroulement de la procédure :

À la suite de deux consultations infructueuses, la première sous forme de procédure adaptée, la seconde en consultation direct, une nouvelle consultation en direct a été lancée.
Les critères de jugement des offres définis dans le règlement de la consultation sont les suivants :

Prix des prestations :	40 %
Valeur technique de l'offre :	60 %

Pour juger la pertinence de l'offre, il a été demandé un mémoire technique.

3 - Ouverture des plis

1 candidat a remis une offre. Cette ouverture de pli a été réalisée par les services du SMDMCA en présence de Monsieur Francis AYROLES. Le pli a ensuite été analysé par les services du SMDMCA.

4 - Analyse des offres :

4.1 - Analyse du critère « prix »

Pour analyser le critère du « prix », la méthode est la suivante :

La note attribuée au candidat selon le critère « prix » est calculée comme suit :
L'offre la moins disante obtient la note 20 et pour les autres offres la note est calculée comme suit :

$$\text{Note candidat} = 20 * \text{l'offre la moins disante} / \text{offre à noter}$$

Selon cette méthode, la note de l'offre présentée par le candidat est la suivante :

Candidat	Montant	Note /20
GUICHARD TP	491 993,50 €	20,0

4.2 - Analyse du critère « valeur technique » :

La note obtenue pour le critère technique est donnée sur 20.

Les notes obtenues par les différentes offres sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Candidat	Valeur technique de l'offre	Note
Guichard TP Environnement	Un interlocuteur spécialisé dans les travaux aquatiques à fort enjeux environnementaux. Une méthodologie complète et un matériel adapté. Mise en place de plusieurs protocoles garantissant la protection du milieu (désinfection du matériel, sondage, gestion de la végétation et des déchets sur site, marquage, utilisation d'huile biodégradable et kit anti-pollution). Calendrier dans les délais et disponibilité pour les réunions de chantier sur demande du maître d'ouvrage. Présence d'un ouvrier supplémentaire pour répondre aux engagements.	20,0

4.3 - Tableau d'analyse

Par application des pondérations prévues au règlement de la consultation et redonnée à l'article 2 du présent document, la note finale attribuée à chacun des candidats est la suivante :

Candidat	Note globale
Guichard TP Environnement	20,00

5 - Conclusion :

Suite à l'évaluation des différentes offres sur la base des critères fixés par le dossier de consultation, je propose le classement suivant :

1) Guichard TP Environnement 491 993,50 € HT

En conclusion, je propose de retenir l'offre suivante :

Guichard TP Environnement pour un montant de 491 993,50 € HT.

L'offre que je propose de retenir, a les capacités techniques nécessaires et suffisantes pour la bonne exécution des prestations demandées avec :

- Une offre moins-disante,
- Une technicité reconnue pour la bonne exécution de la prestation,
- Un calendrier de réalisation des travaux convenable.

Proposé par la technicienne rivière



Mme. MONNIN MENARD Sylvie

ARRIVÉ le :

10 JUL. 2023

PREFECTURE DU LOT



Procès-Verbal - Commission des Marchés à Procédure Adaptée

Jugement des offres

Objet : Travaux d'aménagement de clôtures fixes, de solutions d'abreuvement au pré et de franchissement des cours d'eau – Bassins versants du Mamoul et de l'Ouyse Alzou - Opération 23701

Organe et date de parution de l'avis :

- Parution au BOAMP en date du 17 avril 2023
- Parution sur <https://www.marches-publics.info/accueil.htm> en date du 17 avril 2023
- Parution sur le site du syndicat <https://www.smdmca.fr> en date du 17 avril 2023

Date limite de réception des offres : 23 mai 2023 - 12h00

La Commission des Marchés à Procédure Adaptée dûment convoquée, s'est réunie à CREYSSE (Lot), le 26 mai 2023, à 09 h 30.

Etaient présents :

• M. Francis AYROLES	Président de la commission
• M. Michel CANCHES	Membre titulaire/suppléant
• M. J. Claude FOUCHÉ	Membre titulaire/suppléant
• M. Lionel CESANO • M. Didier BES • M. Loïc LAVERGNE-ABARD	Membre titulaire/suppléant

Assistés de :

• Mme Audrey LAROUSSE	Directrice Technique
• Mme Valérie PETIT.	Directrice Administrative

Excusés :

• M. /	Membre titulaire/suppléant
• M. /	Membre titulaire/suppléant

www.smdmca.fr

Rappel des critères de sélection des offres :

1. **Prix des prestations : 60 %**
2. **Valeur technique : 40 %**

11 dossiers ont été retirés et 12 anonymement.

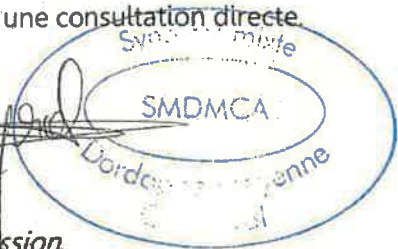
Aucune offre n'a été déposée.

Conformément à l'article L2122-1 du Code de la Commande Publique qui prévoit que « L'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les cas fixés par décret en Conseil d'Etat lorsque en raison notamment de l'existence **d'une première procédure infructueuse**, d'une urgence particulière, de son objet ou de sa valeur estimée, le respect d'une telle procédure est inutile, impossible ou manifestement contraire aux intérêts de l'acheteur ou à un motif d'intérêt général », les membres présents décident de lancer une consultation directe.

ARRIVÉ le :
10 JUIL. 2023
PREFECTURE DU LOT

Le Président

Francis AYROLES.



Les membres de la commission

• M BES Didier	
• M GANCHES Yohel	
• M LAVERGNE-AZARD Loïc	
• M Troune Jérome	
• M CESANO Lionel	